



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE TOULOUSE

BUREAU  
DES AFFAIRES GÉNÉRALES

**Décision n°09 /2007 du 10 décembre 2007 portant délégation de signature  
du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse**

Le Directeur interrégional,

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 12 septembre 2005 portant nomination de M. Patrice KATZ Directeur Régional des Services Pénitentiaires de la circonscription territoriale de Toulouse,

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 30 décembre 2005 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,

Vu l'arrêté N°SGAR/376 en date du 10 octobre 2007 de Monsieur Jean-François CARENCO, Préfet de Région Midi-Pyrénées, Préfet de la Haute-Garonne, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Patrice KATZ, directeur interrégional des services pénitentiaires,

Vu l'arrêté du 23 octobre 2006 portant délégation de signature pour la direction régionale des services pénitentiaires de Toulouse

Décide :

**Unité opérationnelle du siège de la direction régionale**

Article 1 : Délégation est donnée à **Madame Marie-Line HANICOT**, directrice hors classe, adjointe au directeur interrégional, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse et des actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Line HANICOT, délégation est donnée à **Monsieur Francis JACKOWSKI**, directeur hors classe, Secrétaire général de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse et des actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis JACKOWSKI, délégation est donnée à **Monsieur Georges STRATIGEAS**, directeur de 1<sup>ère</sup> classe, Chef du département patrimoine et équipement, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse et des actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis JACKOWSKI, délégation est donnée à **Monsieur Pierre GACHET**, attaché principal d'administration du ministère de la Justice, Chef du département budget et finances, et à **Monsieur Fabrice KOZLOFF**, attaché d'administration du ministère de la Justice, adjoint au chef du département budget et finances, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse et des actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

#### Unité opérationnelle du centre pénitentiaire de LANNEMEZAN

Article 5 : délégation est donnée à **Madame Aline GUERIN**, directrice hors classe, directrice du centre pénitentiaire de Lannemezan, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes budgétaires relatifs au pilotage de l'unité opérationnelle de Lannemezan et des actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aline GUERIN, délégation est donnée à **Messieurs Alexandre BOUQUET**, directeur de 2<sup>ème</sup> classe, et **Daniel COMES**, attaché d'administration du ministère de la Justice, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes budgétaires relatifs au pilotage de l'unité opérationnelle de Lannemezan et des actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

#### Unité opérationnelle du centre de détention de MURET

Article 7 : Délégation est donnée à **Monsieur Jean-Christophe LE DANTEC**, directeur fonctionnel, directeur du centre de détention de MURET, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes budgétaires relatifs au pilotage de l'unité opérationnelle de Muret et des actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Christophe LE DANTEC, délégation est donnée à **Madame Véronique CAILLAVEL**, directrice de 1<sup>ère</sup> classe, adjointe au chef d'établissement, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes budgétaires relatifs au pilotage de l'unité opérationnelle de Muret et des actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique CAILLAVEL, délégation est donnée à **Monsieur Marc BELLON**, directeur de 1<sup>ère</sup> classe, à **Monsieur Philippe GODEFROY**, directeur de 2<sup>ème</sup> classe et à **Monsieur Gil CHAMPETIER**, attaché principal d'administration du ministère de la Justice, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes budgétaires relatifs au pilotage de l'unité opérationnelle de Muret et des actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

#### Unité opérationnelle du centre pénitentiaire de PERPIGNAN

Article 10 : Délégation est donnée à **Monsieur Jean-Claude SELLON**, directeur fonctionnel, directeur du centre de pénitentiaire de Perpignan, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes budgétaires relatifs au pilotage de l'unité opérationnelle de Perpignan et des actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 11: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude SELLON, délégation est donnée à **Monsieur Bernard MICOUD**, directeur de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint au chef d'établissement, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes budgétaires relatifs au pilotage de l'unité opérationnelle de Perpignan et des actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 12 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard MICOUD, délégation est donnée à **Madame Anne DROUCHE** et **Madame Cécile SABLONIERE**, directrices de 2<sup>ème</sup> classe, ainsi qu'à **Madame Fabienne GONTIERS**, attachée d'administration du ministère de la Justice, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes budgétaires relatifs au pilotage de l'unité opérationnelle de Muret et des actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

### Unité opérationnelle de la maison d'arrêt de SEYSSSES

Article 13 : Délégation est donnée à **Monsieur Charles PETITPAS**, directeur fonctionnel, directeur de la maison d'arrêt de Seysses, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes budgétaires relatifs au pilotage de l'unité opérationnelle de Seysses et des actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 14: En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Charles PETITPAS**, délégation est donnée à **Monsieur Christophe MAGNE**, Directeur de 1<sup>ère</sup> classe, adjoint au chef d'établissement, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes budgétaires relatifs au pilotage de l'unité opérationnelle de Seysses et des actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 15: En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Christophe MAGNE**, délégation est donnée à **Madame Marie-Odile SAUCET** et **Madame Catherine MOREAU-BONNANICH** directrices de 2<sup>ème</sup> classe ainsi qu'à **Monsieur Jean Marc MERMET**, attaché d'administration du ministère de la Justice, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes budgétaires relatifs au pilotage de l'unité opérationnelle de Seysses et des actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

### Unité opérationnelle de la maison d'arrêt de NÎMES

Article 16 : Délégation est donnée à **Madame Christine CHARBONNIER**, directrice 1<sup>ère</sup> classe, directrice de la maison d'arrêt de Nîmes, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes budgétaires relatifs au pilotage de l'unité opérationnelle de Nîmes et des actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 17: En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Christine CHARBONNIER**, délégation est donnée à **Monsieur Eric BERTHOMIEU**, directeur de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint au chef d'établissement, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes budgétaires relatifs au pilotage de l'unité opérationnelle de Nîmes et des actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 18: En cas d'absence ou d'empêchement de Eric BERTHOMIEU, délégation est donnée à **Madame GALY-CASSIT**, attachée principale d'administration du ministère de la Justice, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes budgétaires relatifs au pilotage de l'unité opérationnelle de Nîmes et des actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

#### **Unité opérationnelle de la maison d'arrêt de VILLENEUVE LES MAGUELONNE**

Article 19 : Délégation est donnée à **Monsieur Bernard GIRAUD**, directeur hors classe, directeur de la maison d'Arrêt de Villeneuve lès Maguelone, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes budgétaires relatifs au pilotage de l'unité opérationnelle de Villeneuve lès Maguelone et des actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 20 : En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Bernard GIRAUD, délégation est donnée à **Monsieur Christian TALLIEU**, directeur de 1<sup>ère</sup> classe, adjoint au chef d'établissement, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes budgétaires relatifs au pilotage de l'unité opérationnelle de Villeneuve lès Maguelone et des actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 21 : En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Christian TALLIEU, délégation est donnée à **Monsieur Daniel CHOLLOT** attaché principal d'administration du ministère de la Justice, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes budgétaires relatifs au pilotage de l'unité opérationnelle de Villeneuve lès Maguelone et des actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 22 : la décision n°07-2007 du 2 avril 2007 portant délégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires est abrogée.

Fait à Toulouse, le 10 décembre 2007

le Directeur interrégional  
des services pénitentiaires de Toulouse

Patrice KATZ



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE  
DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE TOULOUSE  
BUREAU  
DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Délégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse  
Unité opérationnelle du siège de la direction interrégionale

SPECIMENS DE SIGNATURES

Nom – prénom fonction	affectation	signature	paraphe
KATZ Patrice Directeur interrégional	DISP		
HANICOT Marie-Line Adjointe au directeur interrégional	DISP		
JACKOWSKI Francis Secrétaire général	DISP		
STRATIGEAS Georges Chef du département du patrimoine et des équipements	DISP		
GACHET Pierre Chef du département du budget et des finances	DISP		
KOZLOFF Fabrice Adjoint au chef du département du budget et des finances	DISP		

Fait à Toulouse, le 10 décembre 2007

Le Directeur interrégional  
des services pénitentiaires de Toulouse

Patrice KATZ

0252



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE TOULOUSE

BUREAU  
DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Délégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de  
Toulouse  
unité opérationnelle du centre pénitentiaire de LANNEMEZAN

SPECIMENS DE SIGNATURES

Nom – prénom fonction	affectation	signature	paraphe
GUERIN Aline Directrice Hors Classe Chef d'Etablissement	C.P. LANNEMEZAN		
BOUQUET Alexandre Directeur <del>2ème Classe</del>	C.P. LANNEMEZAN		
COMES Daniel Attaché d'Administration et d'Intendance	C.P. LANNEMEZAN		

Fait à Lannemezan, le 11/12/2007



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SPECIMENS DE SIGNATURES POUR LE FONCTIONNEMENT  
du budget opérationnel de programme du entre de détention de Muret

Nom, Prénom Fonction	affectation	Signature	Paraphe
LE DANTEC Jean- Christophe, chef d'établissement	Centre de détention de Muret		
CAILLAVEL Véronique, adjointe au chef d'établissement	Centre de détention de Muret		
BELLON Marc, directeur des services pénitentiaires	Centre de détention de Muret		
GODEFROY Philippe, directeur des services pénitentiaires	Centre de détention de Muret		
CHAMPETIER Gil, attaché d'administration et d'intendance	Centre de détention de Muret		



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE TOULOUSE

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE PERPIGNAN

CABINET DU DIRECTEUR

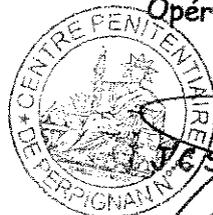
DELEGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE L'UNITÉ  
OPÉRATIONNELLE DE PERPIGNAN POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'UO

SPECIMENS DE SIGNATURES

Nom - Prénom-Fonction	Affectation	Signature	Paraphe
Jean-Claude SELLON Chef d'établissement	C.P PERPIGNAN		
Bernard MICOUD Adjoint au Chef d'établissement	C.P PERPIGNAN		
Anne DROUCHE Directrice QMA	C.P PERPIGNAN		
Cécile SABLONIERE Directrice QCD	C.P PERPIGNAN		
Fabienne GONTIERS Attachée d'Administration du Ministère de la Justice	C.P PERPIGNAN		

Fait à Perpignan, le 26 Septembre 2007

Le Responsable de l'Unité  
Opérationnelle



J.C. SELLON



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DE TOULOUSE

SPÉCIMENS DE SIGNATURES POUR LE  
FONCTIONNEMENT DE L'UNITÉ OPÉRATIONNELLE  
DE SEYSSES

Nom, Prénom, Fonction	Affectation	Signature	Paraphe
Charles PETITPAS Directeur	MA SEYSSES		
Christophe MAGNE Directeur Adjoint	MA SEYSSES		CM
Marie-Odile SAUCET Directrice de détention	MA SEYSSES		
Catherine MOREAU epouse BONNANICH	MA SEYSSES		
Jean-Marc MERMET Attaché d'Administration et d'Intendance	MA SEYSSES		

Fait à SEYSSES .

Le 26/10/2007

A SEYSSES

300 SEYSSES



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE  
DIRECTION RÉGIONALE DE TOULOUSE

SPECIMENS DE SIGNATURES POUR LE FONCTIONNEMENT  
DE L'UNITE OPERATIONNELLE de

Nom, Prénom, Fonction	Affectation	Signature	Paraphe
CHRISTINE CHARBONNIER CHEF D'ÉTABLISSEMENT	NA NIMES		
ERIC BERTHOPIEU ADJOINT CHEF D'ÉTABLISSEMENT	NA NIMES		
MAGNÉ Galy-CASSIR ATTACHÉE D'ADMINISTRATION ET D'INTERPRÉTATION	NA NIMES		

Fait à NIMES , le 26 OCT. 2006

Pour le Directeur,  
Le Directeur Adjoint,





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE  
DIRECTION RÉGIONALE DE TOULOUSE



**SPECIMENS DE SIGNATURES POUR LE FONCTIONNEMENT  
DE L'UNITE OPERATIONNELLE DE VILLENEUVE LES MAGUELONE**

Nom, Prénom, Fonction	Affectation	Signature	Paraphe
Bernard GIRAUD, Chef d'établissement	MA Villeneuve lès Maguelone		BG
Christian TALIEU, Adjoint au Chef d'établissement	MA Villeneuve lès Maguelone		CT
Daniel CHOLLOT, Attaché Principal d'Administration et d'Intendance	MA Villeneuve lès Maguelone		DC

Fait à Villeneuve lès Maguelone,  
Le 17 octobre 2006.

B. GIRAUD



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE TOULOUSE

BUREAU  
DES AFFAIRES GÉNÉRALES

**Décision n°10 /2007 du 28 décembre 2007 portant délégation de signature  
du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse**

Le Directeur interrégional,

- Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 12 septembre 2005 portant nomination de M. Patrice KATZ Directeur Régional des Services Pénitentiaires de la circonscription territoriale de Toulouse,
- Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 30 décembre 2005 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,
- Vu l'arrête N°SGAR/376 en date du 10 octobre 2007 de Monsieur Jean-François CARENCO, Préfet de Région Midi-Pyrénées, Préfet de la Haute-Garonne, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Patrice KATZ, directeur interrégional des services pénitentiaires,
- Vu l'arrêté du 23 octobre 2006 portant délégation de signature pour la direction régionale des services pénitentiaire de Toulouse,
- Vu la décision n°09/2007 du 10 décembre 2007 portant délégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse,

décide :

**Article unique :** à l'article 12 de la décision n°09/2007 du 10 décembre 2007 portant délégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse, lire Perpignan à la place de Muret.

Fait à Toulouse, le 28 décembre 2007

le Directeur interrégional  
des services pénitentiaires de Toulouse

Patrice KATZ